

FORMABAD

Mise en œuvre de la formation fédérale des techniciens bénévoles dans les territoires Ultramarins

PREAMBULE

La présente note s'adresse aux ligues ultramarines et aux cadres techniques en charge de les accompagner dans la mise en œuvre de la formation fédérale des techniciens bénévoles sur leur territoire.

Elle s'organise en 2 parties, la présentation de la réforme et ce que cela implique pour les territoires ultramarins.

LA REFORME DE L'ARCHITECTURE DE FORMATION FEDERALE

La réforme de l'architecture de formation fédérale des techniciens bénévoles a été mise en place le 1^{er} septembre 2016.

Pourquoi cette réforme ?

La filière actuelle montrait certaines limites, notamment un niveau plus que moyen de nombreux stagiaires après le suivi des formations et un lien non naturel vers le CQP.

La nouvelle filière a pour objectifs :

- De passer d'une logique de contenus à une logique de compétences.
- D'utiliser systématiquement la mise en œuvre en club comme support de construction et de développement des compétences.
- De recentrer les compétences vers le cœur de l'activité : l'encadrement de séances de badminton.
- De mieux cibler les activités attendues en différenciant la prise en charge des compétiteurs et des non compétiteurs.
- De placer les filières bénévoles et professionnelles dans une même perspective.
- De mieux lier la filière bénévole avec le CQP.
- De permettre une grande richesse des parcours de formation et des organisations pédagogiques.

Quelles filières ?

Les principes sont les suivants :

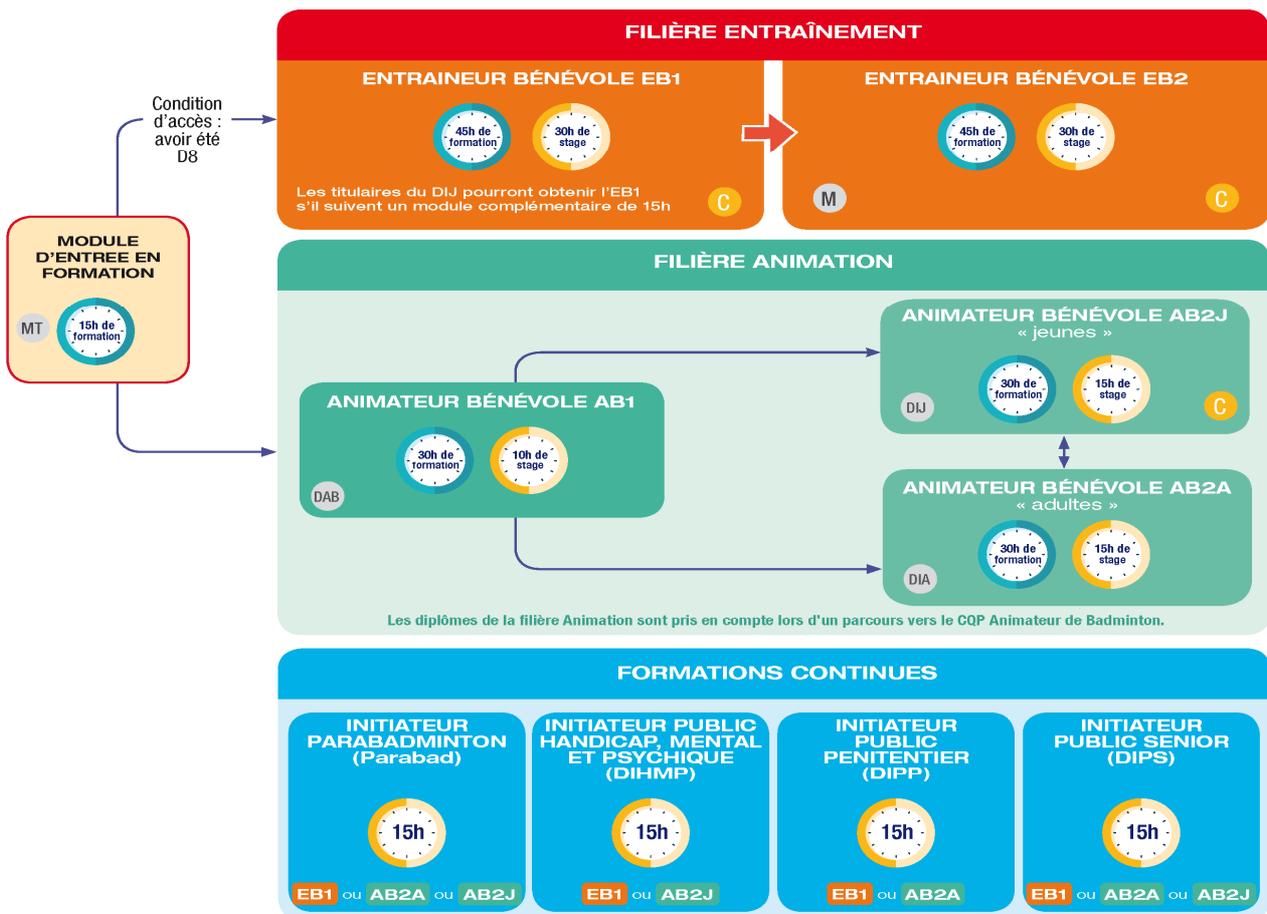
- **Un premier niveau commun** : le module d'entrée en formation (MODEF).
D'une durée de 15h et basé sur la construction d'un langage commun pour suivre l'une ou l'autre des filières suivies.

Puis,

- Une filière **ENTRAÎNEMENT** : 2 niveaux pour un total de 90h de formation :
 - Entraîneur bénévole 1 (EB 1) : 45h de formation et 30h de stage en club.
Condition d'accès : 16 ans et attestation de classement D8 minimum (ou ancien D1).
 - Entraîneur bénévole 2 (EB 2) : 45h de formation et 30h de stage en club.
Condition d'accès : possession de l'EB1.

Ou,

- Une filière **ANIMATION** : 2 niveaux dont le deuxième séparé en deux, pour un total de 90h de formation.
 - Animateur bénévole 1 (AB 1) : 30h de formation et 10h de stage en club.
Condition d'accès : 16 ans.
 - Animateur bénévole 2 Adultes (AB 2A) : 30h de formation et 15h de stage en club.
Condition d'accès : possession de l'AB1.
 - Animateur bénévole 2 Jeunes (AB 2J) : 30h de formation et 15h de stage en club.
Condition d'accès : possession de l'AB1.



La filière animation et la nouvelle version du CQP ont été travaillées en parallèle. Les diplômes de cette filière sont donc pris en compte pour alléger un parcours de CQP. Les possesseurs des

FORMABAD, secteur formation de la FFBaD

Code APE 94 99Z – N° SIRET 331 733 840 000 44 – Organisme de formation professionnelle déclaré N° 11 93 04 20 293 – habilité par arrêté N° 0830 7964 du 15 décembre 2008

FFBaD - 9-11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex – Téléphone 01 49 45 07 07 – Télécopie 01 49 45 18 71

Email : formation@ffbad.org – Site internet : www.ffbad.org

animateurs 2J et 2A pourront accéder à la version la plus courte des prochaines formations CQP, à savoir 35h de formation en centre + 60h de stage pratique.

A noter que les initiateurs nationaux actuels sortent de la filière en devenant des formations continues.

Quelle prise en compte de l'ancienne filière ?

Les possesseurs des diplômes de l'ancienne filière seront dispensés de passer par certaines formations de la nouvelle architecture. Cela leur permettra de poursuivre leur parcours.

Voici la liste des équivalences :

- DAB → Animateur bénévole 1 (AB 1)
- MT → Module d'entrée en formation (MODEF).
- DIJ → Animateur bénévole 2 jeunes (AB 2J) ET une partie de l'entraîneur bénévole 1 (EB1).
Pour accéder à l'entraîneur bénévole 2 les possesseurs d'un DIJ devront passer un complément de formation de 15h (Module Complémentaire).
- DIA → Animateur bénévole 2 Adultes (AB 2A).
- Moniteur → Entraîneur bénévole 2 (EB2).

Aucune démarche ne sera à accomplir pour faire valoir ces équivalences, elles seront automatiques.

NB : toute personne qui aurait un DAB et obtiendrait l'AB1 par « équivalence » devrait passer le MODEF si elle souhaitait continuer son cursus vers l'AB 2A ou l'AB 2J.

NB 2 : toute personne détentrice d'un DIJ, qui souhaiterait obtenir l'EB1 en suivant le module complémentaire devra pouvoir justifier du classement D9 au lieu de D8 pour les joueurs de Métropole.

Ceci est la seule adaptation réglementaire.

Qui peut mettre en œuvre ces formations ?

Comme actuellement ce sont les ligues qui sont nos interlocutrices directes.

Quelles modalités de mise en œuvre ?

Les procédures générales sont proches de ce qui existait auparavant. Une demande d'autorisation avant la formation et un bilan à posteriori. Toutefois la demande d'autorisation a été complétée d'un engagement individuel du responsable de la formation et de chaque formateur.

Les documents supports ont évolué en ce sens.

Quelles nouveautés pour les formateurs ?

- Un livret du formateur sera disponible pour les formateurs agréés. Il contiendra la présentation de la filière, son cadre de mise en œuvre ainsi que tous les outils utiles.
- Une organisation pédagogique « type » de chaque formation est proposée.
- Les outils supports de formation ont été revus et de nouveaux supports vidéos ont été créés.

L'évolution des compétences

Chaque diplôme ou module de formation composant la filière de formation fédérale des techniciens de la FFBaD vise des compétences ou connaissances issues de trois domaines :

1. La connaissance et la prise en compte des publics.
2. Les aspects tactico-techniques du badminton et la mise en œuvre de séances.
3. L'environnement institutionnel du badminton et la démarche de projet.

Ces trois domaines sont issus de ceux des fiches du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) des diplômes professionnels délivrés par le Ministère chargé des sports, notamment les DEJEPS et DESJEPS, permettant une mise en perspective pour les formateurs et les stagiaires depuis le MODEF jusqu'au DESJEPS (voir le tableau des compétences des encadrants sportifs dans le livret du formateur).

LA MISE EN ŒUVRE DANS LES TERRITOIRES ULTRAMARINS

La FFBaD accompagne les ligues ultramarines dans leur développement et leur structuration entre autre au travers de la formation des techniciens bénévoles qui œuvrent à l'encadrement des publics de clubs ; afin de garantir un bon niveau de formation il s'agit de garder le cadrage initialement prévu pour les formations en métropoles en ajustant 3 points :

- L'exigence de classement pour la filière entraînement qui passera de D8 en métropole à D9 pour les DOM-TOM, **plus proche de la réalité du terrain** concernant le niveau de compétition des joueurs.
- L'étalement de la formation dans le temps avec un **ajustement des modalités pédagogiques** liées à la mise en œuvre en club qui garantit aux stagiaires le **développement progressif des compétences attendues**.
- L'accentuation de la **co-construction** de la mise en œuvre des formations fédérales **avec Formabad**.

Le Module d'Entrée en Formation (MODEF)

Nous vous proposons une mise en œuvre adaptée dès le Module d'Entrée en Formation (MODEF) tout en s'approchant le plus possible de la mise en œuvre métropolitaine au travers du respect des volumes horaires de formation et des contenus :

Le MODEF doit s'envisager comme une formation à part entière, les 15h doivent être respectées ; il est le socle commun à tous les futurs stagiaires de la formation fédérale : ceux qui souhaiteraient aller vers la filière animation et ceux qui souhaiteraient s'engager vers la filière entraînement, c'est pourquoi vous pouvez soit le mettre en place seul, soit le coupler au diplôme d'entraîneur bénévole 1 ou encore au diplôme d'animateur bénévole 1.

Les autres diplômes

Chaque formation se déroule en plusieurs temps (WE, journée etc...cf page 2 architecture de formation) de façon à laisser aux stagiaires le temps d'effectuer leur stage entre le début et la fin de sa formation et par conséquent de développer leurs compétences.

C'est pourquoi un 1^{er} cadre de la DTN, en charge du territoire concerné effectuera la 1^{ère} partie de la formation proposée, et un 2nd cadre de la DTN, membre de Formabad, effectuera la seconde partie de la formation et mettra en place la certification.

L'avantage de ce système est :

- D'enrichir les échanges ;
- De permettre aux stagiaires de prendre le temps d'effectuer leur stage en club ;
- De répartir les « charges » entre les cadres.

Dans tous les cas, les besoins en formation doivent s'envisager à l'issu d'un diagnostic clair des besoins de la ligue (animation/entraînement) et de ses ressources en formateur en lien avec le CTN en charge du suivi du territoire et de Formabad.

Il est tout à fait possible de prévoir un planning de formation en journée unique, en WE ou en soirée du moment que le volume horaire prescrit est respecté.

Seuls les stages et certifications peuvent s'adapter dans le sens où il n'y aura pas d'obligation de transmission de bilan et de certification dans les 6 mois suivant la formation ; Le CTN membre de Formabad effectuera le bilan en lien avec son collègue CTN en charge du territoire seulement à l'issue des certifications et ou de la formation s'il n'y a pas de certification sans limite de délai.

FORMABAD, secteur formation de la FFBaD

Nous vous rappelons que l'objectif est que vous soyez autonomes en la matière en formant des formateurs (participation aux modules Formateur Fédéral 1 et Formateur Fédéral 2) c'est pourquoi nous vous encourageons à motiver des personnes BE et/ou DE sur votre territoire pour encadrer vos stagiaires ; si cette personne ressource existe déjà, elle sera sollicitée pour encadrer les stagiaires sur chaque module de formation en partenariat avec le CTN présent ; il sera aussi possible d'accueillir une personne qui aurait les diplômes requis mais pas encore de FF1 ou de FF2, pour accompagner le CTN tout au long de la formation avant qu'il s'oriente sur un FF.

**Sonia DURIER Conseillère Technique Nationale,
Coordinatrice Nationale de la filière fédérale d'encadrement des techniciens bénévoles.**

FORMABAD, secteur formation de la FFBaD

Code APE 94 99Z – N° SIRET 331 733 840 000 44 – Organisme de formation professionnelle déclaré N° 11 93 04 20 293 –
habilité par arrêté N° 0830 7964 du 15 décembre 2008

FFBaD - 9-11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex – Téléphone 01 49 45 07 07 – Télécopie 01 49 45 18 71
Email : formation@ffbad.org – Site internet : www.ffbad.org